

# Allonnes le journal

Flash info  
octobre 2018

## SOMMAIRE

- Mot du Maire
- Un point sur les travaux
  - la salle des fêtes communale
  - la rue du Bellay
  - la maison de retraite
- Vie locale
  - EVS Nord Saumur
  - La petite école de peinture
- Informations sécurité
- Rdv de la retraite
- Animations 2019
- Forum des associations 2018
- Appel à la civilité des habitants
- Animations énergie
- Agglobus TAD
- Infos Mairie

## Information :

La mairie dispose de locaux à louer. Se renseigner auprès du secrétariat.

Si vous le souhaitez, le bulletin spécial communal 2018 est disponible en Mairie.

## GRATUIT

Distribution toutes boîtes  
Tirage à 1500 exemplaires

Directeur de la publication :  
Jérôme Harrault  
Rédaction : Philippe Berthelot,  
Françoise Lamy, Bernard Mercier,  
Murielle Robineau, Bernard  
Vaussoué et Fernand Yar.

Mairie d'Allonnes  
135, rue Albert Pottier  
BP 23  
49650 ALLONNES  
Tél : 02 41 52 00 30  
Fax : 02 41 38 86 65  
Mail : [mairie@allonnes-49.fr](mailto:mairie@allonnes-49.fr)  
Site : [www.allonnes-49.fr](http://www.allonnes-49.fr)



Ouverture public :  
- du lundi au samedi  
de 9 h à 12 h  
- lundi, mardi, jeudi  
de 14 h à 17 h 30



## Le mot du Maire

Chers Allonnais et Allonaises,

Voilà que l'automne est arrivée, l'occasion de profiter encore de belles journées.

Le lundi 3 septembre les élèves ont repris le chemin de l'école avec peut-être encore dans la tête des souvenirs de la coupe du monde de

Football où l'équipe de France a porté au plus haut ses couleurs, véhiculant des valeurs comme le courage, la ténacité, le travail en équipe, l'écoute et le partage.

Toutes ces valeurs nous sont également communes à tous et particulièrement à l'enseignement scolaire.

Ce qui m'amène à avoir une pensée pour l'ensemble de nos enseignants, qui vont encore mobiliser toutes leurs compétences et leurs énergies afin de faire réussir nos enfants.

Septembre nous a fait penser au mois de la reprise du quotidien pour bon nombre d'entre nous.

De nombreuses familles se sont installées sur la commune cette année nous leur souhaitons la bienvenue.

Le 22 septembre, les membres d'Allonnes bouquine ont fêtés les 10 ans de l'association, nous pouvons saluer le travail exercé des 18 bénévoles et la réussite de cette journée.

Le forum des associations du 8 septembre a été l'occasion pour les associations de la commune de partager de bons moments de convivialité entre les adhérents et d'en fédérer de nouveaux. J'en profite pour remercier tous les bénévoles et présidents des clubs qui s'investissent durant toute l'année pour faire vivre leurs associations et animer la commune.

Comme vous avez pu le constater depuis le début de l'année, Allonnes est en mouvement avec notamment l'ouverture de la déviation, le début des travaux du Foyer Rural et ceux de la maison de retraite, déjà bien avancés.

Sans oublier ce qui se fait en interne par les commissions municipales afin d'être opérationnels pour 2019/2020 avec le lotissement des Lisières, la révision du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), le projet d'une nouvelle gendarmerie, la création de la Maison des Services Au Public, la réflexion sur l'aménagement du centre bourg avec Anjou Cœur de ville, l'étude sur l'extension de la maison de l'enfance, la réalisation de la zone artisanale La pièce du grand bois, et bien d'autres projets que je ne peux pas énumérer la liste étant trop longue.

Pour plus d'information, je vous invite à consulter le site de la commune.

Je vous souhaite bonne lecture.

Amitiés.

Votre Maire,

Jérôme Harrault



## Vœux du maire



La cérémonie des vœux du maire, Jérôme HARRAULT aura lieu le 18 janvier 2019 à la salle Omnisports.

## Revue communautaire 101 000

L'agglomération Saumur Val de Loire (CASVL) a récemment finalisé et diffusé son « numéro 2 » disponible en Mairie.

Les chefs d'entreprise y sont mis particulièrement en valeur, dont une entreprise allonnaise.



## Cérémonie du 11 novembre

L'ensemble des habitants est convié à la cérémonie du 11 novembre 2018. Une attention particulière sera portée pour le 100<sup>ème</sup> anniversaire de la fin de la première guerre mondiale.





# Informations sur la sécurité

## Sécurité en ville

Des campagnes d'observation dans le domaine de la sécurité ont été menées ces dernières années avec le soutien logistique du département. Nous avons constaté qu'il devenait indispensable de sécuriser certains axes routiers et de rappeler les dangers qui s'y associent. Plusieurs mesures ont été mises en œuvre. La pose de radars pédagogiques est une de ces mesures.



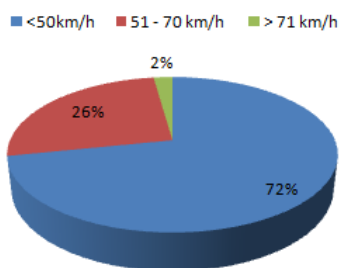
Ce type de dispositif permet de rappeler à tous que la sécurité est un geste simple, responsable et civique : rouler à une vitesse raisonnable.

Le 30 mars 2018, la municipalité a donc mis en place un radar pédagogique à l'entrée Ouest du bourg. Sur deux mois d'observation, 11000 véhicules par jour entrent dans le bourg, autant en ressortent. C'est une fréquentation très importante.

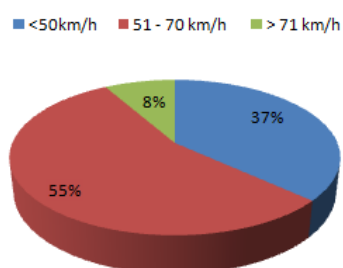
Nous avons noté un nombre trop important d'excès de vitesse qui sont supérieurs à 110km/h. Certains avoisinent 150km/h à toute heure de la journée.

Si un radar effectif avait été déployé, environ 10% des usagers, soit 1200 conducteurs auraient perdu leur permis de conduire, et certains auraient écopés d'une peine d'emprisonnement associée d'une amende lourde.

### véhicules entrants



### Véhicules sortants



Le radar pédagogique n'a pas été retiré afin d'observer si les comportements ont changé suite à la mise en service de la déviation.

Notre objectif reste le même : sécuriser le centre bourg et protéger les habitants de la commune.

## Les concours sont prolongés !



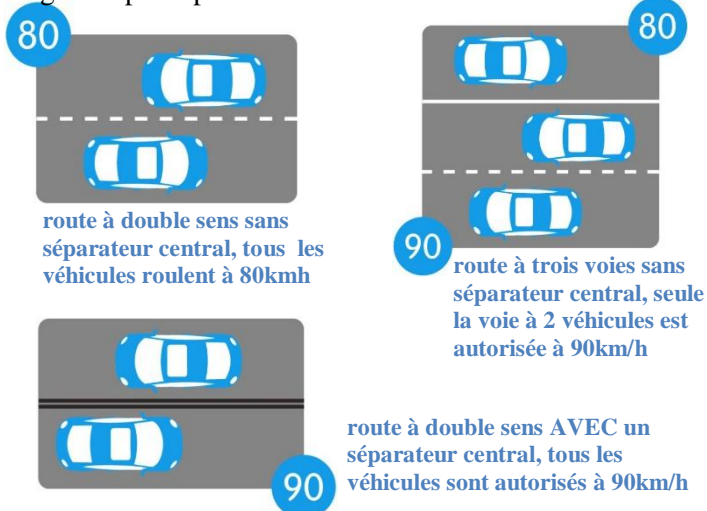
Vous avez jusqu'au 15 décembre pour soumettre vos photos « Allonnes sous tous les angles », et vos propositions pour une nouvelle dénomination de notre salle des fêtes.

## La nouvelle limitation à 80km/h sur Allonnes

Sur la commune d'Allonnes, il n'a pas été nécessaire de remplacer les panneaux de limitation de vitesse. Ce changement de vitesse qui est à titre expérimental jusqu'à l'été 2020 n'a concerné que les grands axes, gérés par les services du département.

Un bilan d'accidentologie déterminera l'avenir de cette mesure.

3 grands principes à retenir :



## Le PPRI, où en sommes-nous ?

Le PPRI Val d'Authion (Plans de Prévention des Risques Inondation), est en cours de révision. Il a été présenté le 8 mars 2018 aux élus, aux services de l'Etat et des services d'urgences. Suite à des réunions publiques sur les mois de mai et juin 2018, une enquête publique a été lancée. Commencée le 24 septembre 2018, elle se terminera le 6 novembre 2018.



A l'issue de ce délai la révision sera actée.

Tous les documents sont disponibles librement sur le site Internet du département du Maine-et-Loire ainsi qu'à la Mairie d'Allonnes :

<http://www.maine-et-loire.gouv.fr/revision-du-ppri-val-d-authion-r928.html>

Les cartes illustrant les limites de la zone inondable sur notre commune sont disponibles en bas de la page.

## Informations gendarmerie (Brigade numérique)

La gendarmerie nationale fait évoluer ses modes d'actions et s'adapte aujourd'hui à l'ère du numérique : une brigade numérique qui, depuis le 27 février 2018, complète l'offre d'accueil du public en proposant un contact 24h/24 via internet et les réseaux sociaux (facebook, twitter).

Désormais, en dehors de toute situation d'urgence (dans ce cas il faut composer le 17 ou le 112), chaque citoyen français ou étranger peut échanger en temps réel avec un gendarme toujours disponible pour répondre à de simples interrogations, recevoir un témoignage ou orienter vers un service compétent.

<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/>



L'Agirc-Arrco organise pour la troisième année consécutive les « Rendez-vous de la retraite » du 12 au 17 novembre 2018 sur internet et dans ses 100 centres d'information répartis dans toute la France.

Que vous soyez proche ou éloigné de l'âge de la retraite, l'Agirc-Arrco répond à vos questions, de manière personnalisée et gratuite.

Pour connaître l'adresse de nos centres et prendre rendez-vous, connectez-vous dès le 23 octobre sur le site [rdv-retraite.agirc-arrco.fr](http://rdv-retraite.agirc-arrco.fr) ou par téléphone au 0820 200 189.

Retrouvez le programme complet de l'événement sur:

<https://retraite.agirc-arrco.fr>

Ou sur l'application mobile « Smart'Retraite »



### Forum des associations 2018

Le forum des associations du samedi 8 septembre 2018 a eu son succès habituel. Il a accueilli cette année encore de nombreux nouveaux habitants. Les associations étaient nombreuses (25) et certaines en ont profité pour avoir de nouveaux adhérents.

Une nouvelle association nous a rejoint cette année, sous la forme d'une section du Foyer Rural : l'Atelier de prévention des chutes.

Rendez-vous l'année prochaine, premier samedi de septembre 2019.



### Quelques règles de civisme

#### Avis aux propriétaires de chiens

Suite aux nombreuses plaintes d'habitants concernant les aboiements, nous vous rappelons qu'ils sont soumis aux dispositions du Code de la santé publique :

Article R.1334-31 : Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.

Durée, répétition, intensité... Un seul de ces critères suffit à constituer un trouble du voisinage.

#### Propriétaires de chiens et de chats :

Tout animal errant sur la voie publique sera conduit à la fourrière. La prise en charge est de 73€, le forfait journalier de 9 €.

#### Entretien des trottoirs et des caniveaux

Les riverains (propriétaires ou locataires) sont tenus d'assurer le nettoyage des caniveaux et des trottoirs, ainsi que l'enlèvement des mauvaises herbes en bordure de leur propriété.

Il est interdit de jeter les balayures sur la voie publique ou dans les avaloirs d'eaux pluviales.



Collectivité

Allons Allonnais

#### Anjou Drone services

M Stéphane Baudry - 615 route de l'Automne 49650 Allonnes

Tél : 06.86.08.18.94 - <https://www.anjoudroneservices.com>

### Animations 2018-2019 de l'Espace Info Energie



En 2018, la commune d'Allonnes avait participé à l'animation « Traque aux watts » qui avait rencontré une très forte participation.

En partenariat avec l'Espace Info Energie de Maine-et-Loire, la Communauté d'agglomération de Saumur – Val de Loire sensibilise ses habitants aux économies d'énergie en leur apportant de l'information et des conseils pour l'habitat.

Pour la période de novembre 2018 à décembre 2019, différentes animations sont proposées.

La commune d'Allonnes a fait part de son intérêt pour des Ateliers thématiques sur la qualité de l'air intérieur par la ventilation, sur le choix de son mode de chauffage.

Ces ateliers d'environ 2 à 3 heures peuvent accueillir 15 participants.

Si vous êtes intéressés, rapprochez-vous du secrétariat de la mairie.

### Agglobus – Transport à la demande

Le transport à la demande est un service de transport en commun sur réservation proposé par le réseau Saumur Agglobus. Son principe est simple : sur appel téléphonique, un véhicule passe vous prendre au point d'arrêt le plus proche de chez vous pour vous conduire à votre destination.

On distingue deux types de TAD différents sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Saumur – Val de Loire : le TAD Zonal et le TAD Ligne en déclenchement.

Informations sur le TAD, les tarifs et arrêts desservis :

<https://www.agglobus.fr>

Réservations au 02.41.51.12.62



### Animations 2019

9 novembre : Loto école Jules Ferry, salle des fêtes de Vivy

11 novembre : Cérémonie du 11 novembre

7 décembre : Bal du Téléthon, salle des fêtes de Neuillé

8 et 9 décembre : Téléthon

31 décembre : Réveillon Solidaire de Caritas

### Infos Mairie

- La Mairie ne cautionne aucun démarchage téléphonique ou à domicile.
- La permanence de la MSA vous accueille **uniquement sur rendez-vous** le mercredi de 9h à 12h et de 13h à 17h (sauf vacances scolaires), aux Arcades. Prenez rendez-vous dans votre espace privé internet MSA ou au 02 41 31 75 75.
- Il est rappelé aux piétons d'utiliser les trottoirs et passages piétons.
- Il est rappelé aux véhicules selon le code de la route de ne pas stationner sur les trottoirs.
- Merci de respecter la réglementation des zones bleues. N'oubliez pas de mettre votre disque.
- Ne mettez pas d'ordures ménagères aux abords des Points d'Apport Volontaire sous peine d'amende,
- N'oubliez pas de tailler vos haies.

